



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE RÉNOVATIONS

Avis est par les présentes donné par le soussigné que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Saint-Maurice, donne avis à tous les intéressés qu'elle recevra au bureau du soussigné des soumissions cachetées pour des travaux de rénovations de divers bâtiments de la Municipalité.

Les soumissions sont demandées aux entrepreneurs généraux spécialisés en construction.

Toute soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission d'au moins dix pour cent (10%) ou d'un chèque visé ou traite bancaire représentant au moins cinq pour cent (5%) du montant de celle-ci. Une lettre de garantie irrévocable émise par une banque, une caisse d'épargne ou de crédit ou une société de fiducie ou d'épargne au montant de cinq pour cent (5 %) du prix de la soumission est également accepté.

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne s'engage pas à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et ce, sans aucune obligation ou responsabilité envers le soumissionnaire.

Les formules de soumissions pourront être obtenues sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO) et ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules à cette fin par la Municipalité.

Les soumissions cachetées seront reçues au bureau du soussigné, 3860 rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, jusqu'au **29 août 2017 à 14 h 00**.

Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit à **14 h 01**.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 2 août 2017.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier